



La Ceinture Verte

**Un projet proposé
par Pierre Lagonelle**

Tarbes pour Tous



Une montée en puissance des enjeux alimentaires ...



- Aménagement et planification : protection et valorisation du foncier agricole;
- Développement économique : renouvellement des générations et dynamiques producteurs sur les Halles Brauhauban et Marcadiou
- Transition écologique : notamment la stratégie neutralité carbone
- Restauration publique et loi EGALIM (écoles, crèches, portage repas). Manger local et bio.



UNE COOPERATIVE DE TERRITOIRE

Pour relocaliser la production de légumes frais autour de Tarbes et de l'agglomération, ce sont plusieurs fermes maraîchères qu'il faut créer.

Pour relever ce défi, la coopérative fédère l'ensemble des acteurs institutionnels, des structures de développement agricole et des citoyens engagés sur un territoire pour installer plus de maraîchers.

La Ceinture Verte fournit des fermes maraîchères équipées et un appui technique à la production et à la vente en contrepartie d'une cotisation mensuelle.

Les maraîchers restent indépendants tout en étant intégrés à l'actionnariat et à la gouvernance de la coopérative.



FACILITER L'INSTALLATION EN MARAICHAGE BIO
AUTOUR DES AGGLOMERATIONS



Un développement national

- SCIC Ceinture Verte Pays de Béarn
- SCIC Ceinture Verte Drôme
- SCIC Ceinture Verte Terroir de Limoges
- 2 SCICs en cours de création:

Le Havre et Clermont-Ferrand





La proposition de la Ceinture Verte



Des conditions favorables pour démarrer

Terrains équipés : 2 ha de terres de qualité maraîchère, système complet d'irrigation, 1500m² de serres, bâtiment



Des charges adaptées au revenu

Cotisation mensuelle progressive



L'intégration au sein d'un collectif

Suivi technique par un·e tuteur·rice expérimenté·e et accompagnement technico-économique



Une autonomie garantie

Libre choix de leurs statuts et de l'organisation de leur production par les maraîcher·ère·s, dans le respect du cahier des charges bio.



Des investissements limités

Matériel de production et de vente reste à la charge des maraîcher·ère·s, avec possibilité de les financer par la dotation jeune agriculteur (DJA) ou Prêt d'Honneur



Un contrat permettant de se projeter

Contrat annuel reconductible avec droit au maintien sur site pendant 18 ans avec possibilité d'accéder à la propriété ou au capital de la coopérative.



Accompagner le développement de la Ceinture Verte : quel soutien possible des communes ?



Informier et communiquer

Faire connaître le
dispositif Ceinture Verte
aux administrés
(bulletin municipal, site
internet, flyer...)



Mettre du foncier public à disposition

Bail emphytéotique



Contribuer à la veille foncière

Repérage de terrains
adaptés à l'installation
d'exploitations
maraîchères
Sensibilisation des
propriétaires



Rejoindre la SCIC

en rentrant au capital
de la SCIC, dans
l'esprit « 1€ par
habitant »



Faciliter l'accueil des maraîchers

recherche de logement
sur la commune